

WORLD HEALTH
ORGANIZATION

VINGTIEME ASSEMBLEE MONDIALE
DE LA SANTE

Point supplémentaire 2 de l'ordre du jour

ORGANISATION MONDIALE
DE LA SANTÉ

A20/P&B/12
9 mai 1967

ORIGINAL : FRANCAIS



MODALITES D'ASSISTANCE AUX PAYS EN VOIE DE DEVELOPPEMENT

(Point proposé par la Haute-Volta)¹

¹ Ci-annexé.

Ouagadougou, le 22 avril 1967

Monsieur le Directeur général,

Le Gouvernement de la République de Haute-Volta pense le moment venu de soumettre à l'examen de votre Haute Assemblée, un des aspects qu'il croit être une des principales conditions de réussite pour la somme d'efforts que votre Organisation ne cesse de nous prodiguer.

Le principe selon lequel un pays doit être suffisamment nanti pour utiliser l'aide qu'on lui offre, amène ceux qui ne le sont pas à renoncer tôt ou tard à l'assistance offerte, parce que leurs structures d'accueil ne sont ni préparées, ni apprêtées pour consommer l'aide apportée. En fin de compte, les pauvres rejettent cette aide en faveur des moins pauvres. Ceci n'incarne ni le but réel de l'OMS, ni le désir des pays en voie de développement et membres de l'Organisation, et bien moins encore, ne reçoit pas votre approbation.

Dans cet ordre d'idée, convaincu que, d'une part les buts fondamentaux de l'OMS ayant été créés sur des bases de principes des Droits de l'Homme, et sûr que mon avis est partagé par un bon nombre des pays en voie de développement d'autre part, le Gouvernement de Haute-Volta vous prie de bien vouloir inscrire à l'ordre du jour de l'Assemblée mondiale de la Santé, le projet de résolution ci-joint.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur général, les assurances de ma très haute considération.

Seydoux TRAORE

PROJET DE RESOLUTION
RELATIVE AUX MODALITES D'ASSISTANCE AUX PAYS EN VOIE DE DEVELOPPEMENT
PRESENTE PAR LA DELEGATION DE LA REPUBLIQUE DE HAUTE-VOLTA

Le Gouvernement de la République de Haute-Volta, après huit ans d'indépendance et d'autonomie administrative;

Conscient des grands problèmes de santé relevant de sa position géographique, de ses conditions climatiques et de l'étape dans laquelle se trouve son développement socio-économique;

Etant donné l'état rudimentaire d'exploitation de ses richesses naturelles, l'instabilité de son économie et la pénurie de ses cadres;

Reconnaissant l'importance de la santé du peuple comme un des facteurs indispensables à l'évolution socio-économique et aux progrès matériels des pays;

Rappelant que le Gouvernement et tout le peuple de Haute-Volta sont engagés dans un sérieux effort pour accélérer sa course pour le développement national;

FAIT APPEL à l'Organisation mondiale de la Santé en vue d'obtenir en faveur des pays économiquement faibles une souple révision de la politique d'assistance de l'Organisation en vue de sa meilleure adaptation à tous les pays Membres.

Cette révision devra permettre aux pays défavorisés :

- 1) de pouvoir bénéficier de l'aide de l'OMS sans que cette aide soit conditionnée par leurs propres apports;
- 2) de pouvoir compter sur l'Organisation mondiale pour sa participation partielle ou totale aux frais de fonctionnement.